

Publication du montant global et de la répartition entre femmes et hommes des dix rémunérations les plus élevées des agent-es de la Ville & de l'Eurométropole de Strasbourg :

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, prévoit dans son article 37, que « les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées ».

Pour l'administration mutualisée de la Ville & de l'Eurométropole de Strasbourg, cela représente en 2023 une somme globale brute de 1 109 916,24 €, pour une somme de 907 610,45 € versée en rémunérations nettes (avant prélèvement à la source), et une masse salariale (rémunérations nettes + cotisations sociales + charges patronales + avantages en nature) de 1 426 242,21 €.

En terme de répartition entre femmes et hommes, cela représente 2 femmes et 8 hommes en 2023.

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
24670048800017	Eurométropole & Ville de Strasbourg	2023	1 109 916,24	2	8	117,5	
24670048800017	Eurométropole & Ville de Strasbourg	2022	1 107 674,34	2	8	120	
24670048800017	Eurométropole & Ville de Strasbourg	2021	1 090 518,86	3	7	120	
24670048800017	Eurométropole & Ville de Strasbourg	2020	1 179 075,96	3	7	105,2	3 agent-es ont perçu une indemnité de départ volontaire ; l'autonomisation de l'orchestre philharmonique a également impacté l'année
24670048800017	Eurométropole & Ville de Strasbourg	2019	1 243 481,27	-	10	120	
24670048800017	Eurométropole & Ville de Strasbourg	2018	1 375 815,80	2	8	104,7	2 agent-es ont perçu une indemnité de départ volontaire